

26.05.2009 – 12:35 Uhr

Assurance-maladie : Les assurés ne sont pas favorables à l'introduction d'une taxe de consultation de 30 francs

Lausanne (ots) -

Le ministre de la Santé, Monsieur Couchepin, préconise d'introduire une taxe de consultation de 30 francs par visite médicale dans le but de réduire les coûts globaux de la santé. Bien que le Conseil fédéral appuie cette mesure, la proposition a fait des vagues auprès de l'opinion publique.

Dans le but de connaître l'opinion des assurés sur la proposition d'introduire une taxe de 30 francs par consultation, le site comparateur www.bonus.ch vient de mener une enquête* auprès de plus de 2'400 personnes.

Sur la base de quatre questions en relation avec la mesure proposée, le résultat de l'enquête a mis en évidence les points suivants:

1. Etes-vous favorable à l'introduction d'une taxe de consultation de 30 francs ?

85% des participants ont très clairement indiqué, que non, ils ne sont pas convaincus que cette mesure peut favorablement influencer les coûts de la santé. Selon eux, l'introduction d'une taxe de consultation de 30 francs ne peut limiter le nombre de consultations bénignes, et par conséquent, ne pas freiner la hausse des coûts de la santé.

2. Est-ce qu'une telle taxe aura un effet significatif sur les coûts de la santé ?

D'après 77% des participants, d'une manière générale, l'introduction d'une taxe n'aura pas un effet significatif sur les coûts globaux de la santé.

3. Est-ce que les patients réfléchiront avant de consulter un médecin ?

A l'opposé, plus de la moitié des participants pensent que, si une telle taxe devait être introduite, les patients réfléchiront deux fois avant d'aller voir leur médecin.

Le résultat d'une enquête** que bonus.ch avait effectué en septembre 2007, sur la question «Quelle est votre première démarche pour vous soigner », démontre que, plus de 50 % des personnes interrogées adoptent déjà un comportement judicieux. L'étude démontre que dans les cas bénins ou correspondant aux habitudes de traitement comme la fièvre, migraine, grippe, angine, rhume et toux, la majorité des personnes consultées se rendent en première lieu chez leur pharmacien.

4. Pensez-vous que les personnes à revenu modeste se priveront de consultation ?

80% de participants estiment, que les personnes à revenu modeste seront les plus touchées par cette mesure, car elles sont susceptibles de se priver de consultations au péril de leur santé.

S'abstenir de consulter un médecin au péril de sa santé, est-ce cela l'avenir du système de santé en Suisse ? La visite chez le docteur, va-t-elle devenir un privilège ?

Si nos lecteurs avaient leur mot à dire, ce serait donc « NON ! » à l'introduction d'une taxe de consultation.

Tableaux et graphiques détaillés :

http://www.bonus.ch/Donnees/News-Sources/2009/Pdf/ComPresse30_F.pdf

* Enquête réalisée sur la base des données collectées sur les sites de comparaison bonus.ch, comparez.ch, vergleichen.ch et compara.ch

** Enquête menée en septembre 2007, sur la base de données sur les sites de comparaison bonus.ch, comparez.ch, vergleichen.ch et compara.ch

http://www.bonus.ch/News/Consommation-comparatif/Sante-assurance/idNews_20071122_7bdpo3DixsbXF.aspx

Contact:

bonus.ch S.A.
Patrick Ducret
Ch. de Rovéréaz 5
1012 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100583903> abgerufen werden.